

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OPTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

ND: 32904

Déclaration de Maladie : N° P19- 0016624

 Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1029 Société :

 Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Berhil SERBOUTI Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0661-526409 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Omar BENJELLOUN
NEPHROLOGUE
Centre d'Hémodialyse 2 Mars
Casablanca
Tel: 0522 87 08 04 Fax: 0522 87 08 05

INP
091167239

Date de consultation : 22/06/2020

Nom et prénom du malade : BERHIL HALIMA Age :

Lien de parenté :

 Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Néphropathie diabétique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° P19- 0016624

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 1029

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

Dr. Omar BENJELLOUN

Spécialiste en Néphrologie

Diplômé de la Faculté de Médecine d'Oviedo, Espagne
Ancien Attaché à L'Hospital Clinic de Barcelone, Espagne
Ancien Directeur de l'Unité Nephro Care Fresenius, Alicante, Espagne

Dr. Meryem BENJELLOUN

Spécialiste en Néphrologie

Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca
Certificat de Prise en Charge des Maladies Rénale, Université John Hopkins, Maryland, USA

Dr. Faissal TARRASS

Spécialiste en Néphrologie

Diplômé de la Faculté de Médecine de Casablanca
Ancien Médecin des Hôpitaux de Grenoble, France
Titulaire du Prix Who's Who in Medecine and Healthcare,USA

Maladies des Reins - Hypertension Artérielle - Hémodialyse - Lithiasés Rénale



Casablanca le : 22/06/2020

Mr BERMIL HALIMA

$$294 \times 3 = 882.$$

COVERAT 10/10x 1(1) le matin

$$314 \times 4 = 1256 \text{ DA}$$

LASILIX 40mg 0,25 mg

$$14 \times 6 = 84 \text{ DA}$$

LASILIX 40MG 20CP SEC	P.P.V : 34DH60
LASILIX 40MG 20CP SEC	P.P.V : 34DH60
LASILIX 40MG 20CP SEC	P.P.V : 34DH60

LASILIX 40MG
20CP SEC

P.P.V : 34DH60



6 118000 060468

LASILIX 40MG
20CP SEC

P.P.V : 34DH60



6 118000 060468

LASILIX 40MG
20CP SEC

P.P.V : 34DH60

6 118000 060468

LASILIX 40MG
20CP SEC

P.P.V : 34DH60

6 118000 060468



CENTRE D'HEMODIALYSE 2 MARS, 466 Boulevard 2 Mars, Haddaouia, CASABLANCA

Téléphone: 05 22 870 804, Fax: 05 22 870 805, email: hemodialyse2mars@gmail.com

294,00

294,00

294,00

LOT: 143
PER: OCT 2022
PPV: 44 DH 00

LOT: 149
PER: JAN 2023
PPV: 44 DH 00

LOT: 149
PER: JAN 2023
PPV: 44 DH 00

LOT: 149
PER: JAN 2023
PPV: 44 DH 00

28 Com

LOT: 145
PER: OCT 2022
PPV: 44 DH 00

LOT: 149
PER: JAN 2023
PPV: 44 DH 00

28 Com